



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 1712

Texte de la question

M Joseph-Henri Maujouan du Gasset expose a M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, que, selon certaines informations, il semblerait que, dans le cadre de l'application du plan « informatique pour tous », il aurait achete 13 000 ordinateurs. Mais les deux tiers de cette commande iraient aux Suedois et aux Italiens. D'ou le mecontentement des constructeurs francais. Il lui demande si cette information est exacte et, dans l'affirmative, pour quels motifs cette commande a ete passee a l'etranger et non pas aux constructeurs francais.

Texte de la réponse

Reponse. - L'operation « 13 000 micros » est, pour le ministere de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, l'aboutissement d'une demarche visant a une meilleure preparation des jeunes a l'integration de l'informatique dans leur formation generale et professionnelle. L'education nationale a, dans un passe recent, et en particulier a travers le plan Informatique pour tous, clairement affiche sa volonte de voir l'informatique diffusee dans les etablissements scolaires pour penetrer la formation des jeunes. Les objectifs pedagogiques et les specificites techniques sont depuis longtemps portes a la connaissance des constructeurs de materiel informatique. Les constructeurs, et notamment les constructeurs francais, peuvent donc elaborer, au regard de ces objectifs, des politiques volontaristes pour presenter des reponses adaptees aux besoins de l'education nationale. Rigoureusement controle par la Commission centrale des marches, le processus reglementaire, depuis la publication de l'appel d'offres au Journal officiel de la Communaute europeenne jusqu'a la commission finale d'examen des offres, conduit l'acheteur public a privilegier la mieux-disante parmi toutes les offres qui lui sont proposees.

Données clés

Auteur : [M. Maujouan du Gasset Joseph-Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1712

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 août 1988, page 2347